RCS : VALENCIENNES
Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00724
Numéro SIREN : 528 146 111
Nom ou dénomination : ABCD Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2021 sous le numéro de dépôt 2342

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M Belot Gilbert
Rue Edouard Manet
59880 Saint Saulve
FRANCE

N° d'adhérent : 20143560006262

Pour le compte de :
EURL ABCD GESTION
13 RUE EDOUARD MANET
59880 SAINT SAULVE

N° SIREN : 528 146 111
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2065–BIS *(Applicable à compter du 31/12/2018)*

Annexe N° 2033–A *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2033–B *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2033–C *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2033–D *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

Annexe N° 2033–E *(Applicable à compter du 31/12/2019)*

Annexe N° 2033–F *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2033–G *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2059–H *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2059–I *(Applicable à compter du 31/12/2017)*

Annexe N° 2069–RCI *(Applicable à compter du 31/12/2020)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2020)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie	**gilbert.belot@neuf.fr**

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	**13 rue Edouard Manet**		
Code postal	**59880**	Ville	**Saint Saulve**
		Pays	**France**

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 15%	**11 497**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065–BIS
(Applicable à compter du 31/12/2018)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

I - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

IDENTITÉS ET COORDONNÉES DES MEMBRES

1	Titre	**Monsieur**	Nom, Prénom	**Belot Gilbert**
	Qualité			**Gérant**
	Numéro, type et nom de voie	**13 rue Edouard Manet**		
	Complément de distribution		Lieu-dit, Hameau	
	Code postal	**59880**	Ville	**Saint Saulve**
	Pays	**France**		

SOMMES VERSÉES AU COURS DE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, À CHAQUE ASSOCIÉ, GÉRANT OU NON

1	Pour les SARL, nombre de parts de l'associé considéré		**1 000**	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	**2020**
	A titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits		**12 000**		
	A titre de représentation, de missions et de déplacements	Indemnités forfaitaires		Remboursements	
	A titre de frais professionnels autres	Indemnités forfaitaires		Remboursements	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033–A
(Applicable à compter du 31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	1		1
Immobilisations incorporelles - Autres	28 226	28 226	0
Immobilisations corporelles	2 164	1 132	1 032
TOTAL I (5)	30 391	29 358	1 033
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	2 520	540	1 980
Disponibilités	28 233		28 233
TOTAL II	30 753	540	30 213
TOTAL GENERAL (I + II)	61 144	29 898	31 246

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	9 879
Report à nouveau	10 042
Résultat de l'exercice	11 497
TOTAL I	32 518
TOTAL GENERAL (I + II + III)	32 518

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033–B
(Applicable à compter du 31/12/2020)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		**40 735**
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		**40 735**

CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			**14 496**
	dont crédit-bail mobilier		
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés			**505**
	dont TP/CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel			**12 000**
Charges sociales			**988**
Dotations aux amortissements			**322**
Autres charges			**2 727**
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		
	Total des charges d'exploitation (II)		**31 038**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**9 697**
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		**1 800**
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes *(art. 217 octies)*	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles *(art. 39 quinquies D)*	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			**11 497**

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	11 497	

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	11 497	

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	11 497	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–C
(Applicable à compter du 31/12/2020)

Immobilisations
Amortissements – Plus–values – Moins–values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	1			1	
Autres	28 226			28 226	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	2 080	700	616	2 164	
TOTAL rubrique I	30 307	700	616	30 391	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
	28 226			28 226
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 426	322	616	1 132
TOTAL rubrique II	29 652	322	616	29 358

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES *(19%, 15% ET 0% POUR LES ENTREPRISES À L'IS, 12,8% POUR LES ENTREPRISES À L'IR)*

	NATURE DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES VIRÉES DE POSTE À POSTE, MISES HORS SERVICE OU RÉINTÉGRÉES DANS LE PATRIMOINE PRIVÉ	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
1	Ordinateur Lenovo noir Février 2015	616	616	0	0
TOTAL		616	616	0	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–D
(Applicable à compter du 31/12/2020)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

1 - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1.2 Provisions pour risques et charges				
	1 800		**1 800**	**0**
1.3 Provisions pour dépréciation				
Sur comptes clients	**0**	**540**		**540**
TOTAL	**1 800**	**540**	**1 800**	**540**

IV - DIVERS

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	**988**
Montant de la TVA collectée	**7 612**
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	**1 145**
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	**12 000**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033–E

(Applicable à compter du 31/12/2019)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Composition du capital social

N° 2033–F
(Applicable à compter du 31/12/2017)

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1				
	Titre	**Monsieur**		
	Nom et prénom	**Belot Gilbert**	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	**1 000**	Pourcentage de détention	**100,00%**
	Date de naissance	**27/01/1958**	Pays de naissance	**France**
	Code postal de naissance	**59000**	Commune de naissance	**Lille**
	Numéro, type et nom de voie	**13 rue Edouard Manet**		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	**59880**	Ville	**Saint Saulve**
	Pays	**France**		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033–G
(Applicable à compter du 31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059–H

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059–I

(Applicable à compter du 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069–RCI
(Applicable à compter du 31/12/2020)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case ☑

ABCD GESTION

E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 13 RUE EDOUARD MANET
59880 SAINT SAULVE
R.C.S : VALENCIENNES 528146111

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L' ASSOCIE UNIQUE DU 09/05/2021

Au siège social,
Le 09/05/2021 à
15h00

Monsieur GILBERT PAUL BELOT, détenant 1000 parts sociales, associé unique de la société ABCD GESTION, société à responsabilité limitée Unipersonnelle au capital de 1 000,00 Euros.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 11.497** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 faisant ressortir un bénéfice de 11.497 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 11.497 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 11.497 Euros. Il passera ainsi de +10.042 Euros à la somme de + 21539 Euros après affectation.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquas du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

La gérance

